

Association des Urbanistes du Nouveau-Brunswick Symposium

pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick

le 1^{er} mars 2018





TABLE DES MATIÈRES

Résumé	<i>iv</i>
Section 1 Contexte	<i>1</i>
1.1 Introduction	<i>2</i>
1.2 Détails liés au symposium	<i>2</i>
Section 2 Présentations et discussion en groupe	<i>3</i>
2.1 Présentations	<i>4</i>
2.2 Discussion en groupe	<i>5</i>
Section 3 Séance interactive	<i>9</i>
3.1 Méthodes	<i>10</i>
3.2 Résumé des résultats	<i>10</i>
3.3 Résultats du sondage	<i>10</i>
Section 4 Conclusion	<i>14</i>
4.1 Conclusion et prochaines étapes	<i>15</i>

RÉSUMÉ

L'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick (AUNB) cherche à inciter l'aménagement pour les questions d'importance à l'échelle provinciale et les questions qui s'étendent au-delà des limites locales grâce à la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick, dont l'adoption des énoncés d'intérêt provincial. À cette fin, l'AUNB a commandé un rapport de la « Phase no 1 » afin de mener une analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick. La Phase no 1 comprenait l'élaboration de l'ébauche des énoncés d'intérêt provincial. Ces énoncés traitent de la résilience face au climat, du développement de plaines inondables, de la santé et de l'environnement bâti, de l'aménagement du littoral, de l'investissement d'infrastructure ainsi que de la planification des transports.

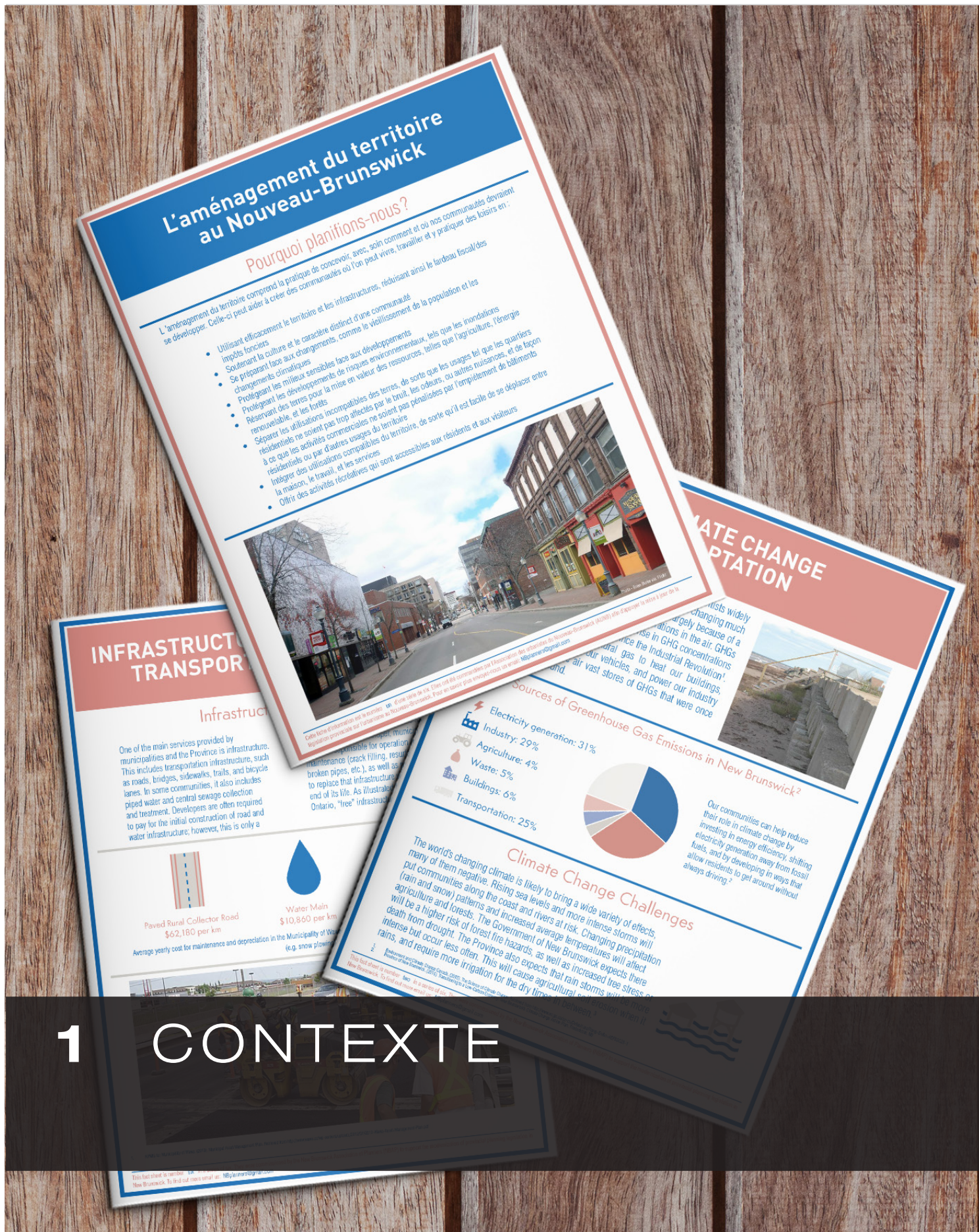
L'AUNB a poursuivi sur cette lancée et elle a entamé la « Phase no 2 ». Par l'entremise de ce projet, l'AUNB cherchait à inviter les intervenants à examiner les énoncés provisoires, à obtenir du soutien par rapport à la modernisation des lois en matière d'aménagement et en ce qui a trait aux énoncés ainsi qu'à fournir des directives précises sur le contenu des énoncés.

L'AUNB a désormais rassemblé toutes les connaissances acquises lors des deux premières phases afin de créer la « Phase no 3 ». Dans le cadre de cette phase, on a mis sur pied un symposium d'intervenants — des urbanistes, des représentants du gouvernement, des membres de la communauté et bien plus encore — afin de leur permettre de partager des idées, de tirer des leçons des expériences des autres provinces et de faire preuve de soutien au cours de l'examen de nouvelles lois en matière d'aménagement aux fins d'adoption.

Lors de l'avant-midi du symposium d'une journée, on a donné une présentation portant sur l'analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick et des représentants de la Nouvelle-Écosse ainsi que du Manitoba ont fait des présentations à propos de l'expérience de ces provinces par rapport aux énoncés d'intérêt provincial. Les présentateurs ont examiné la façon dont les énoncés ont déjà été utilisés, et ils ont présenté des suggestions pour le Nouveau-Brunswick, comme le fait de les percevoir en tant qu'énoncés d'intérêt public et de préparer une série de guides en vue d'aider les municipalités et les autres ministères provinciaux à les mettre en œuvre.

À la suite des présentations, on a tenu une discussion en groupe avec les présentateurs sous forme de période de questions. Pendant cette discussion, on a abordé des thèmes comme le niveau de concentration et la précision des énoncés d'intérêt provincial, la fusion, la planification régionale, la pertinence des énoncés par rapport aux terres de la Couronne et aux Premières Nations ainsi que le rôle des organisations non gouvernementales en ce qui a trait à la défense des énoncés d'intérêt provincial.

Pendant l'après-midi, on a organisé une séance interactive de sondage dans le cadre de laquelle on a effectué un sondage en direct. Cette activité a dévoilé que les participants croient fermement aux principes et aux objectifs qui constituent la base des cinq énoncés d'intérêt provincial proposés de l'AUNB. Quand on a demandé aux participants quels étaient les énoncés les plus prioritaires, l'énoncé lié à l'adaptation aux changements climatiques arrive en tête de liste, et les quatre autres énoncés sont considérés comme ayant sensiblement la même importance. Ensuite, les participants ont proposé de nombreux autres sujets d'énoncés d'intérêt provincial, l'agriculture étant la proposition la plus populaire.



1 CONTEXTE

1.1 INTRODUCTION

L'aménagement du territoire est une discipline habituellement pratiquée à l'échelle locale, mais elle a des effets plus vastes à l'échelle régionale et même mondiale. Les plans communautaires sont entravés par les frontières politiques qui loin d'être insignifiantes lorsqu'on tient compte des plaines inondables, de notre climat, de l'eau potable, de la santé de la collectivité, de nos modes de transport et d'une foule d'autres questions importantes. Pour relever ces défis, il faut avoir un cadre de valeurs fondamentales qui traverse les frontières communautaires.

L'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick (AUNB) cherche à inciter l'aménagement pour les questions d'importance à l'échelle provinciale et les questions qui s'étendent au-delà des limites locales grâce à la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick, dont l'adoption des énoncés d'intérêt provincial.

À cette fin, l'AUNB a commandé un rapport de la « Phase no 1 » afin de mener une analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick. La Phase no 1 comprenait les consultations initiales auprès des intervenants, un examen des approches des autres provinces canadiennes, un examen des avantages de la coordination provinciale de l'aménagement et cinq énoncés de politique sur l'aménagement à l'échelle provinciale. Ces énoncés provisoires traitent de la résilience face au climat, du développement de plaines inondables, de la santé et de l'environnement bâti, de l'aménagement du littoral, de l'investissement d'infrastructure ainsi que de la planification des transports.

L'AUNB a poursuivi sur cette lancée et elle a effectué la « Phase no 2 ». Au cours de cette phase, elle a élaboré des documents de communication (fiches de renseignements) puis elle a lancé un vaste effort de consultation auprès des urbanistes et des autres intervenants provenant de quatre différentes régions de la province. Grâce à ces consultations, l'AUNB a montré que les énoncés d'intérêt provincial sont appuyés dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et, de façon plus générale, elle a révélé un soutien en faveur d'une action visant à améliorer la planification et à mettre en œuvre les énoncés d'intérêt provincial par l'entremise de politiques, de règlements et de programmes.

Dans la foulée de la réussite des deux premières, l'AUNB a cherché à rassembler les intervenants afin de tirer des leçons des expériences des autres provinces et de former un niveau de soutien essentiel pour les énoncés d'intérêt provincial au moment où la Province envisage l'adoption de nouvelles lois en matière d'aménagement. Cette « Phase no 3 » fait l'objet du présent rapport.

1.2 DÉTAILS LIÉS AU SYMPOSIUM

Le 1er février 2018, l'AUNB a organisé le symposium lié à la Phase no 3 à la Galerie d'art Beaverbrook, située à Fredericton. Cet événement d'une journée a rassemblé environ 60 intervenants de la communauté de l'urbanisme, de ministères gouvernementaux, des Premières Nations ainsi que de groupes communautaires et environnementaux.

Lors de l'avant-midi du symposium, on a donné des présentations portant sur la nécessité des énoncés d'intérêt provincial au Nouveau-Brunswick et sur les expériences de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba par rapport aux énoncés d'intérêt provincial. À la suite de ces présentations, on a tenu une période de questions avec les présentateurs.

Pendant l'après-midi, les participants ont assisté à une séance interactive visant à examiner les principes fondamentaux qui forment la base des énoncés d'intérêt provincial proposés de l'AUNB, à classer les énoncés d'intérêt provincial proposés par ordre d'importance et à proposer d'autres thèmes liés à l'aménagement qui devraient être traités par les énoncés d'intérêt provincial.

Future Focus Futur

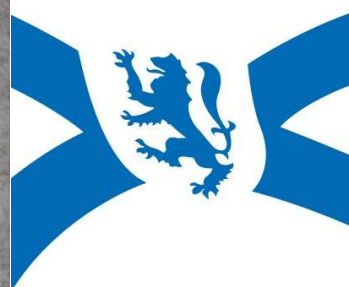
Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick
Mise sur pied d'une analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement
Approche au niveau local
Le 1er février 2018

Énoncés d'intérêt provincial : L'expérience du Manitoba

Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick
Symposium « Future Focus Futur »

Fredericton (N.-B.)
Le 1er février 2018

Manitoba 



Énoncés d'intérêt provincial de la Nouvelle-Écosse

Le 1er février 2018


NOVA SCOTIA

2 PRÉSENTATIONS ET DISCUSSION EN GROUPE

2.1 PRESENTATIONS

Gay Drescher, auteure du rapport portant sur la Phase no 1, a débuté la séance de l'avant-midi par une présentation des efforts déployés par l'AUNB en vue d'appuyer la modernisation des lois en matière d'aménagement au Nouveau-Brunswick et un aperçu de l'analyse de rentabilité liée à ces efforts. Les questions comme les pressions du développement sur les terres agricoles, les changements climatiques, l'immense littoral de la province, le vieillissement de la population et le nombre croissant d'infrastructures qui doivent être entretenues représentent des défis que le Nouveau-Brunswick doit relever. Des approches coordonnées qui franchissent les frontières communautaires locales sont indispensables pour relever ces défis. Mme Drescher a ensuite présenté un résumé des cinq énoncés d'intérêt provincial proposés par l'AUNB : résilience (adaptation aux changements climatiques), réduction des risques d'inondation, la santé et l'Environnement bâti, l'aménagement du littoral ainsi que la planification de l'infrastructure et des transports.

Gordon Smith, directeur de la planification de la province de la Nouvelle-Écosse, a ensuite présenté l'expérience de cette province par rapport aux énoncés d'intérêt provincial. M. Smith a souligné qu'en réalité, il faudrait considérer ces énoncés comme étant des énoncés d'intérêt public. Il a décrit les cinq énoncés (risques d'inondation, terres agricoles, eau potable, logements et infrastructures) et il a donné des exemples de l'utilisation de ces énoncés dans le passé, comme la prévention du rezonage de terres agricoles de première qualité pour permettre un ensemble de logements. De plus, il décrit des exemples de cas où les ministères provinciaux se sont servis des énoncés afin d'orienter leurs propres prises de décisions à l'interne. M. Smith a conclu sa présentation en partageant son opinion à propos de certains choix qu'il faut faire lors de l'adoption d'énoncés d'intérêt provincial, comme l'attitude normative des énoncés.

Grant Melnychuk, gestionnaire de la Section de la planification provinciale du Manitoba, termine la partie officielle de l'avant-midi par une présentation portant sur les politiques provinciales d'occupation des sols, qui constituent l'équivalent des énoncés d'intérêt provincial au Manitoba. En guise d'introduction, il a présenté des renseignements à propos de l'histoire et du contexte de la planification au Manitoba, puis il a examiné les neuf politiques provinciales d'occupation des sols : développement général, zones d'installation, agricultures, régions naturelles, ressources renouvelables, patrimoine et loisirs, eau, infrastructure, transports, ressources minérales et région de la capitale. M. Melnychuk a souligné que la Province a préparé des documents d'orientation pour chaque politique et que ces documents se sont avérés très utiles pour informer et sensibiliser les municipalités ainsi que les autres ministères provinciaux. M. Melnychuk a examiné le défi que pose l'élaboration de politiques qui s'appliquent aux communautés à différentes échelles et aptitudes professionnelles au Manitoba; des vastes étendues de zones essentiellement inexploitées allant jusqu'à la région de la capitale.

Les trois présentations sont disponibles sur le site Web de l'AUNB : <https://atlanticplanners.org/branches/new-brunswick/>

2.2 DISCUSSION EN GROUPE

Après les présentations, le format du symposium est passé à une discussion en groupe sous forme de période de questions. Dans le cadre de cette discussion, les participants ont eu l'occasion de poser des questions aux présentateurs à propos de leurs expériences et de leurs opinions par rapport à l'application des leçons retenues dans le contexte du Nouveau-Brunswick. Les questions et les réponses suivantes ne sont pas des citations directes.

Comment avez-vous réussi à déterminer le nombre précis de politiques à adopter dans votre province?

Man. : C'était un processus itératif. Au début, on voulait que chaque ministère provincial prenne en main une politique provinciale d'occupation des sols. Ensuite, par l'entremise du processus de rédaction, on a réduit les 12 politiques provinciales d'occupation des sols proposées initiales à 9 politiques.

N.-É. : Le nombre cinq n'a pas de signification particulière. Lors de la rédaction des énoncés d'intérêt provincial, il s'agissait des enjeux qui semblaient importants à l'époque. Cette liste pourrait être élargie à l'avenir. On demande souvent quel est l'énoncé qui a la priorité sur les autres, et la réponse à cette question dépend du contexte de chaque situation individuelle.

Quelle sont vos recommandations par rapport au niveau de concentration? Est-ce qu'il faut adopter des politiques précises ou des politiques générales qui englobent de nombreux éléments?

N.-É. : Tout dépend de la gravité et de la nature des enjeux. Il faut faire preuve d'une certaine précision pour tenir compte du fait que ce ne sont pas toutes les collectivités qui peuvent avoir recours aux conseils d'experts en la matière pour assurer la mise en œuvre des politiques de façon éclairée. Toutefois, les politiques devraient aussi être suffisamment souples pour s'appliquer dans le cadre des différents contextes de la province.

Man. : Parfois, la précision peut découler des autres approches. Par exemple, le Manitoba dispose de la Loi sur la protection de l'eau, qui donne lieu à des plans détaillés sur les bassins hydrographiques. De cette façon, on peut faire preuve de précision dans la mise en œuvre des politiques provinciales d'occupation des sols sans que les politiques provinciales d'occupation des sols aient besoin d'être trop détaillées.

Quelle est votre opinion et votre expérience concernant la fusion et son incidence sur la gouvernance?

Man. : Le Manitoba a fait l'objet d'un processus exhaustif de fusions : toutes les municipalités de moins de 1 000 habitants ont dû trouver suffisamment de partenaires pour faire en sorte que la population puisse franchir ce seuil. Cette mesure a amélioré la capacité de gouvernance locale, mais certaines municipalités couvrent de grands secteurs. Comme au Nouveau-Brunswick, la planification est parfois effectuée au niveau régional et elle traite plusieurs municipalités.

N.-É. : Contrairement au Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ne possède pas de secteurs non constitués en municipalités; par conséquent, les pressions ne sont pas les mêmes. Au cours des dernières années, un certain nombre de villes se sont dissoutes dans la municipalité rurale environnante. Ces incidences découlaient généralement de fardeaux liés à l'infrastructure. Ce

processus peut s'avérer coûteux, et on remet en question la valeur de cet argent dépensé. La Province cherche maintenant à tirer parti de ces expériences et à tracer la voie de la nouvelle modernisation municipale.

Dans votre province, la Couronne (le gouvernement provincial) est-elle liée par les énoncés d'intérêt provincial?

N.-É. : En Nouvelle-Écosse, la province n'est pas « liée » par les énoncés, mais on s'attend à ce qu'elle respecte les énoncés d'intérêt provincial.

Man. : Il en va de même au Manitoba.

En réalité, qu'entendez-vous par le fait qu'on s'attend à ce que la Couronne respecte les énoncés?

Man. : Comme nous n'avons pas de processus officiel en place, le respect des énoncés est fait de bonne foi. Cela ne s'est pas toujours avéré efficace.

N.-É. : La Nouvelle-Écosse n'a pas de processus officiel non plus. Souvent, le respect des énoncés repose sur les relations du niveau du personnel et sur le fait que le ministère des affaires municipales s'occupe de sensibiliser les autres ministères associés. Dans certains cas, d'autres ministères prennent en charge et utilisent les énoncés d'intérêt provincial dans leur prise de décision. Par exemple, un ministère a retiré son appui financier d'un projet de logement, car ce dernier était situé sur une plaine inondable il n'aurait pas été conforme à l'énoncé visant à réduire les risques d'inondation. On pourrait recommander la mise sur pied d'un processus officiel qui s'applique aux ministères provinciaux; ainsi, il y aurait un certain niveau d'équité avec les municipalités sujettes aux exigences officielles en matière de respect des énoncés d'intérêt provincial.

Comment devons-nous gérer les zones « désertes » du Nouveau-Brunswick?

Man. : Au Manitoba, certaines municipalités sont très grandes et près de 80 pourcent de leurs terres peuvent constituer des terres de la Couronne. Cependant, elles disposent quand même de plans et d'arrêtés qui s'appliquent à ces zones.

N.-É. : Je propose de faire la distinction entre la gouvernance et la prestation de services; ces deux éléments n'ont pas nécessairement besoin d'être réalisés dans le cadre des mêmes limites. On devrait envisager la création de « communautés d'intérêt ». Les zones desservies en ce qui a trait au magasinage, aux emplois ou aux loisirs dépassent souvent les frontières communautaires existantes. Ces communautés pourraient être utiles.

Au Nouveau-Brunswick, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux est chargé des secteurs non constitués en municipalités, ce qui peut le mettre dans une situation difficile en l'obligeant à tenter d'équilibrer les besoins locaux et les besoins provinciaux. Est-ce que cette question pourrait être traitée par un plan régional?

N.-É. : En Nouvelle-Écosse, les municipalités sont favorables à la planification régionale. Cette dernière devrait seulement être mise en place pour les questions de nature régionale (p. ex. les questions qui traversent les frontières politiques). Les énoncés d'intérêt provincial constituent

un très bon point de départ en ce qui a trait à la planification régionale. Si on effectue la planification régionale, il faut s'assurer de la séparer de l'identité communautaire : les résidents ont besoin de savoir qu'ils peuvent saisir des possibilités régionales sans perdre les éléments qui définissent leur communauté en particulier.

Dans votre province, de quelle façon la province participe-t-elle à l'aménagement local ?

N.-É. : La province examine tous les plans et toutes les modifications pour assurer l'uniformité avec les énoncés d'intérêt provincial.

Man. : Il en va de même au Manitoba.

La mise en application des politiques a-t-elle eu une incidence sur votre charge de travail ministérielle?

Man. : Nous avons sept bureaux régionaux, chacun ayant deux urbanistes. Ces bureaux appuient les municipalités locales et elles contribuent à la planification régionale. À l'heure actuelle, on retrouve trois urbanistes au siège social. Ce bureau est chargé de l'examen des plans et des modifications par rapport aux politiques provinciales d'occupation des sols.

N.-É. : Les énoncés d'intérêt provincial s'appliquent seulement si on a un plan, et il n'y a aucune exigence liée à la planification; 19 municipalités et 40 pourcent de la superficie du terrain ne sont pas planifiés. En général, le ministère doit examiner environ 50 éléments par année, dont la plupart sont de petite taille. Trois urbanistes gèrent ces éléments à temps partiel. Je recommanderais la mise sur pied d'un processus officiel d'examen doté d'échéances fixées.

Quel est l'état de l'agriculture dans votre province?

Man. : En général, les exploitations agricoles prennent de l'expansion. Le plus gros défi consiste à localiser les exploitations d'élevage. Ironiquement, on commence un peu à diviser les exploitations agricoles en exploitations de plus petite taille (il s'agit souvent d'exploitations mennonites), mais cela entre en conflit avec les politiques opposées à la fragmentation qui visent à protéger les terres agricoles, même si ces exploitations de petites tailles atteignent le même objectif de protection des terres. Cela démontre que les politiques doivent faire preuve de souplesse ou qu'il faut les réexaminer régulièrement afin de faire en sorte qu'elles fonctionnent comme prévu.

N.-É. : Nous n'avons pas réussi à bien faire le suivi des statistiques et des tendances liées aux exploitations agricoles. Toutefois, il est évident qu'il existe une forte pression envers la préservation des terres agricoles. À l'heure actuelle, le défi est lié à l'agrotourisme et à la détermination d'une limite entre les entreprises qui contribuent à appuyer les exploitations agricoles et celles qui suppriment inutilement les terres agricoles.

De quelle façon vos politiques s'appliquent-elles aux communautés des Premières Nations?

N.-É. : Les politiques et les règlements provinciaux ne s'appliquent pas aux communautés des Premières Nations. Toutefois, une tendance croissante se dessine dans la collaboration avec les communautés des Premières Nations en vue d'assurer un

développement uniforme des deux côtés des limites politiques. Des questions ouvertes subsistent toujours à propos des mécanismes que les communautés des Premières Nations peuvent utiliser pour assurer la mise en application des normes de développement.

Man. : Les politiques provinciales n'ont pas d'incidence sur les droits issus de traités ou les terres des Premières Nations. Pendant l'examen de documents de planifications, on les partage souvent avec les employés pertinents du ministère des relations autochtones et municipales dans le cadre d'un examen interministériel. Cela peut entraîner des consultations auprès des bandes si les documents de planification sont susceptibles d'avoir une incidence sur leurs communautés.

De quelle façon les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent-elles renforcer l'appui par rapport aux énoncés d'intérêt provincial?

N.-É. : Par l'entremise du lobbying et de la collaboration. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, l'Ecology Action Centre a participé activement à l'élaboration d'une nouvelle loi liée aux régions côtières. Dans le cadre de la mise sur pied des énoncés d'intérêt provincial, le Nouveau-Brunswick devrait s'adresser aux groupes experts en la matière.

Man. : Les ONG jouent certainement un rôle en tant que champions des énoncés d'intérêt provincial. Au Manitoba, la fédération locale en matière d'agriculture a été essentielle à la création de la politique agricole provinciale d'occupation des sols, et la politique provinciale d'occupation des sols liée aux ressources minérales n'existerait peut-être pas sans les efforts déployés par les groupes représentant les industries de la construction et de la construction routière.



3 SÉANCE INTERACTIVE

3.1 MÉTHODES

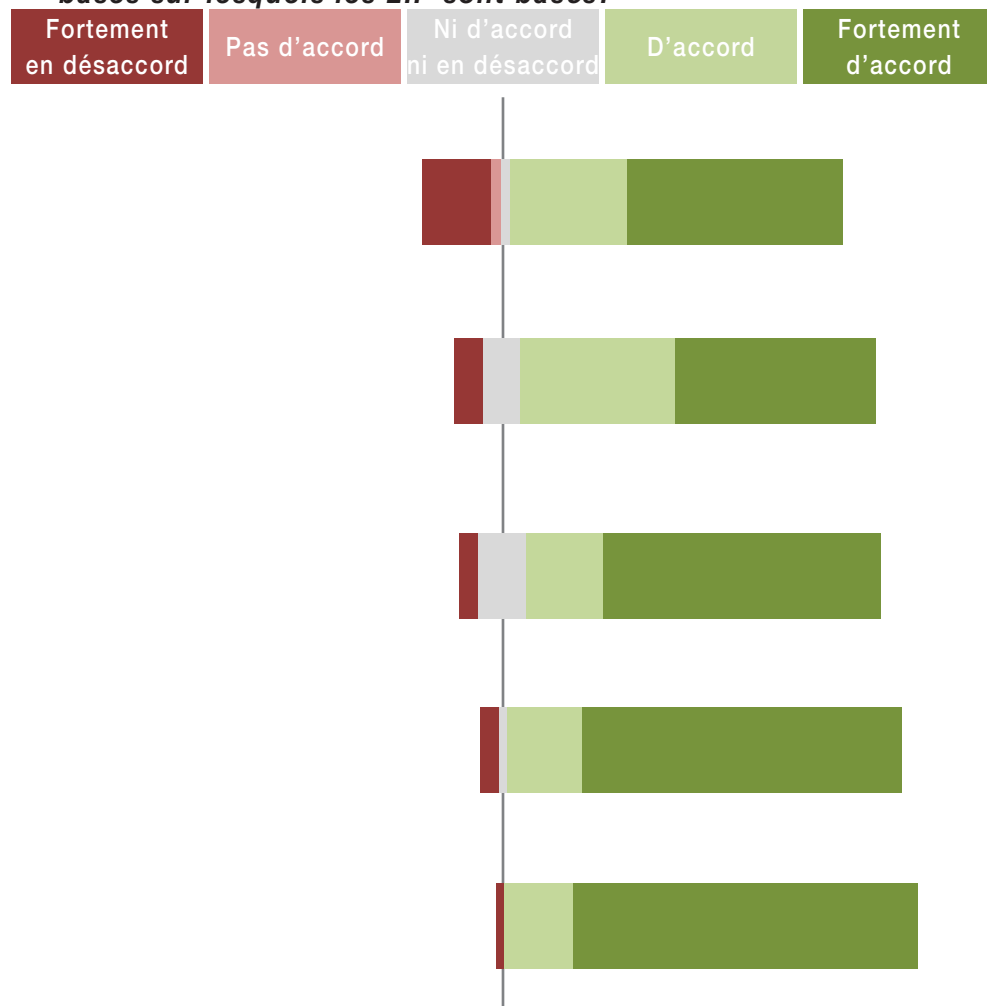
Pendant l'après-midi, on a mené une séance interactive de sondage. À l'aide de leurs dispositifs numériques, les participants ont ouvert une session dans une plateforme Web. Ensuite, l'animateur a posé une série de questions aux participants concernant les énoncés d'intérêt provincial, et les résultats du sondage en direct étaient affichés à l'écran. Grâce à cette activité, on a pu mesurer l'accord ou le désaccord des participants par rapport aux principes fondamentaux qui forment la base des cinq énoncés proposés de l'AUNB, et les participants ont eu l'occasion de classer les énoncés d'intérêt provincial proposés par ordre d'importance et de proposer d'autres sujets qui pourraient bénéficier d'un énoncé d'intérêt provincial.

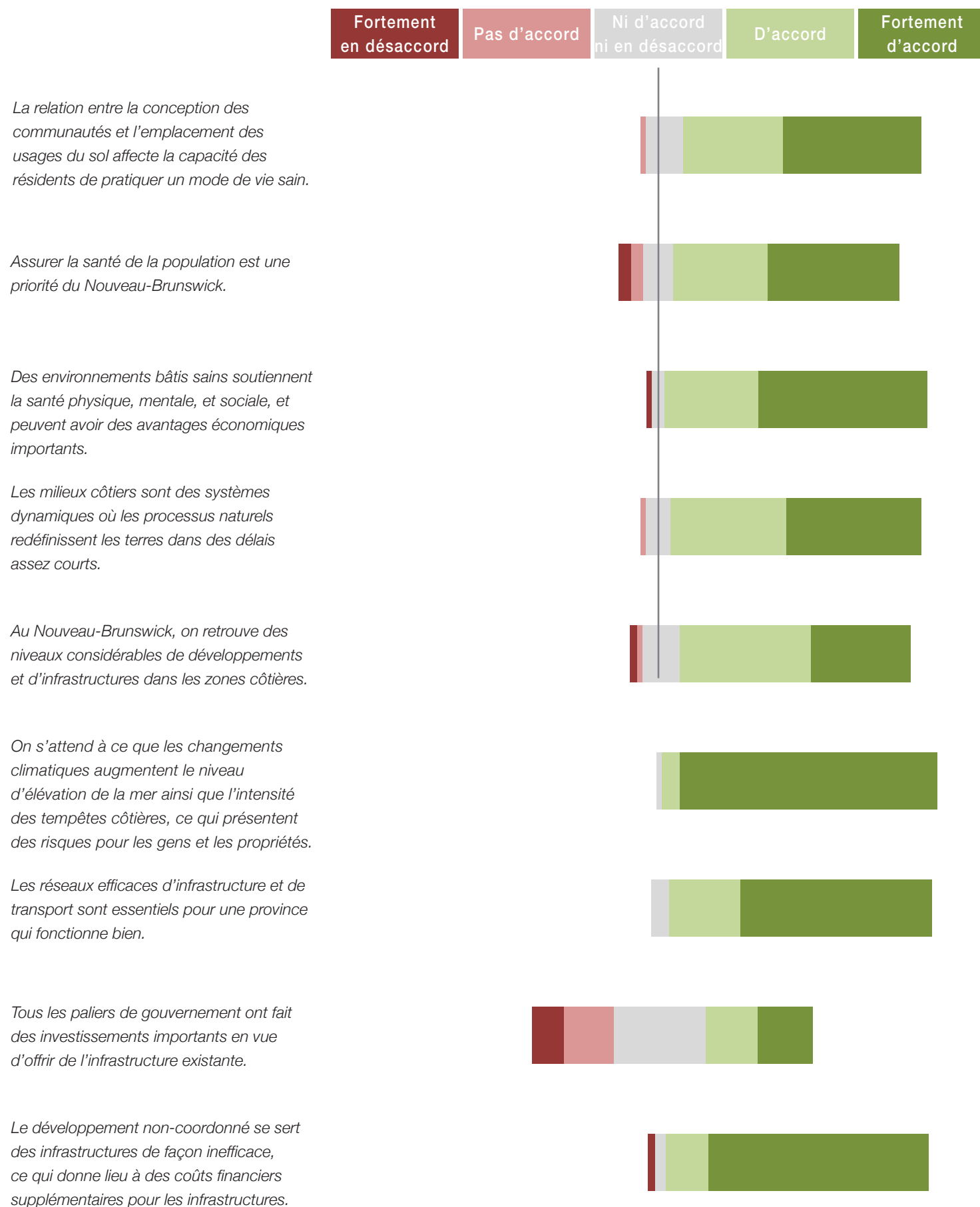
3.2 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

En général, les participants croyaient fermement aux principes et aux objectifs qui constituent la base des cinq énoncés d'intérêt provincial proposé de l'AUNB; la plupart des participants ont choisi l'option « D'accord » ou « Tout à fait d'accord ». Quand on a demandé aux participants quels étaient les énoncés les plus prioritaires, l'énoncé lié à l'adaptation aux changements climatiques est arrivé en tête de liste, et les quatre autres énoncés étaient considérés comme ayant sensiblement la même importance. Les participants ont proposé de nombreux autres sujets d'énoncés d'intérêt provincial, l'agriculture étant la proposition la plus populaire.

3.3 RÉSULTATS DU SONDAGE

1. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les principes de bases sur lesquels les EIP sont basés?





2. Dans quelle mesure êtes vous d'accord avec l'objectif fondamental des EIP?

Fortement en désaccord	Pas d'accord	Ni d'accord ni en désaccord	D'accord	Fortement d'accord
------------------------	--------------	-----------------------------	----------	--------------------

C'est dans l'intérêt de la province du Nouveau-Brunswick à se préparer, et à devenir résilient, aux impacts des changements climatiques et de réduire ses émissions à effet de serre tout en soutenant la croissance économique.



C'est dans l'intérêt de la Province du Nouveau-Brunswick de repérer les plaines inondables de façon détaillée, de limiter les nouveaux développements et les infrastructures à l'intérieur des plaines inondables et de favoriser l'adaptation des infrastructures et des développements existants sur les plaines inondables.



C'est dans l'intérêt de la province d'améliorer la santé et le bien-être de la population Néo-Brunswickoise par l'aménagement des communautés résiliente et en supportant des décisions concernant l'utilisation du sol qui auront une influence positive sur la santé publique.



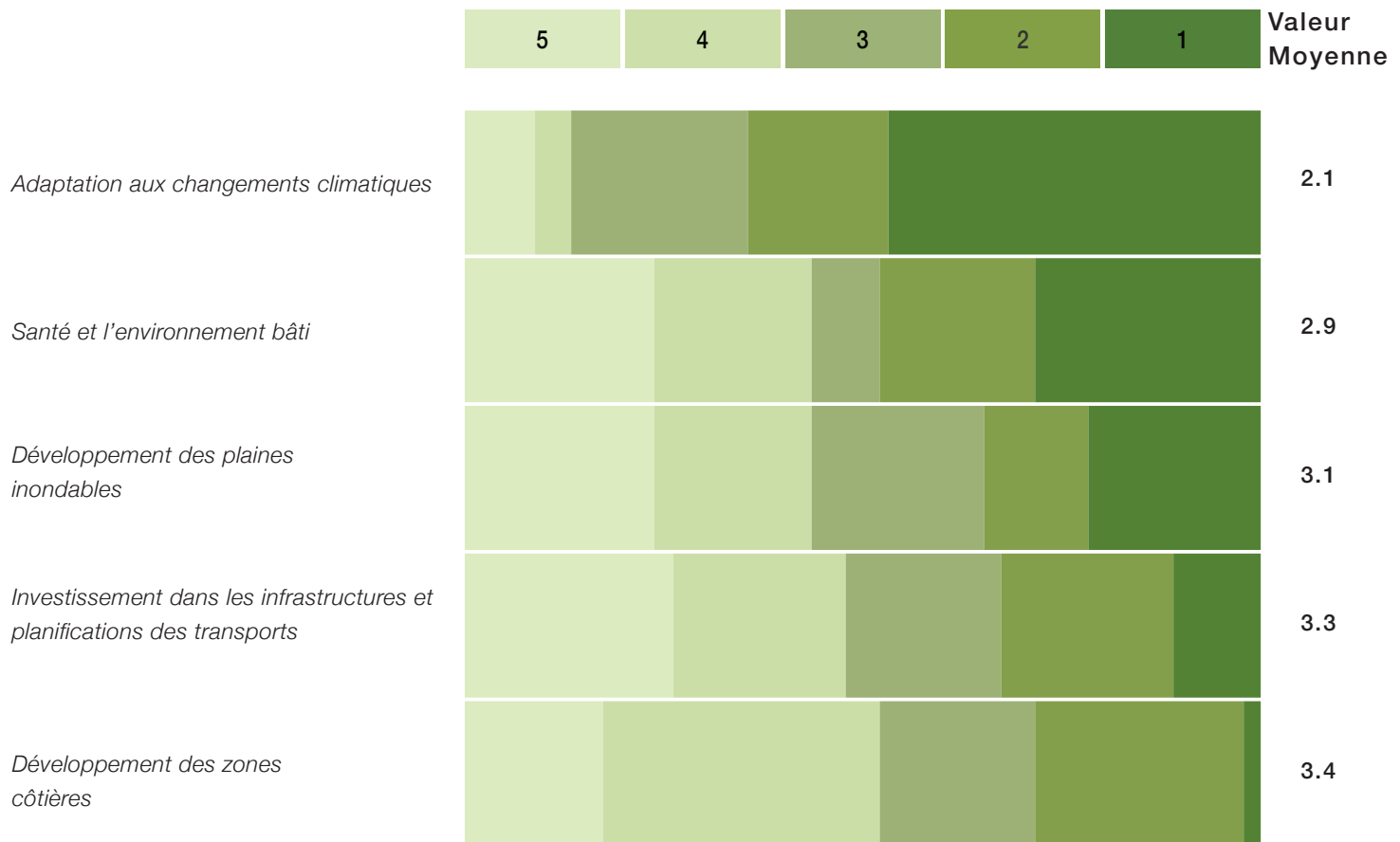
C'est dans l'intérêt de la Province du Nouveau-Brunswick de gérer les zones côtières afin de protéger les écosystèmes et les caractéristiques naturelles, d'atténuer les risques liés aux propriétés et à la sécurité des gens et de réduire les coûts d'entretien des infrastructures publiques.



C'est dans l'intérêt de la Province du Nouveau-Brunswick de maintenir et de promouvoir l'usage efficace des infrastructures existantes, de réduire la nécessité en matière de nouvelles infrastructures ainsi que de fournir et de gérer un réseau de transport sécuritaire et fiable.



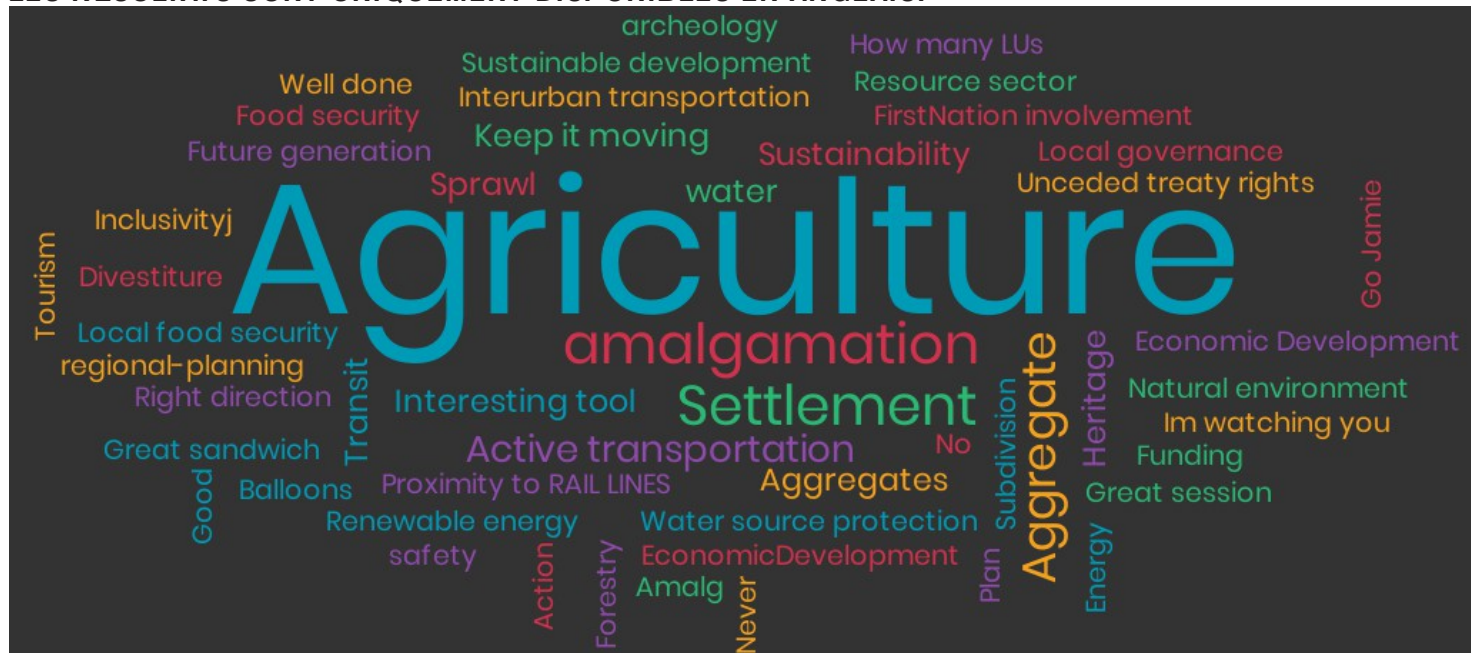
3. Quelle est la priorité relative d'une EIP par rapport à une autre?

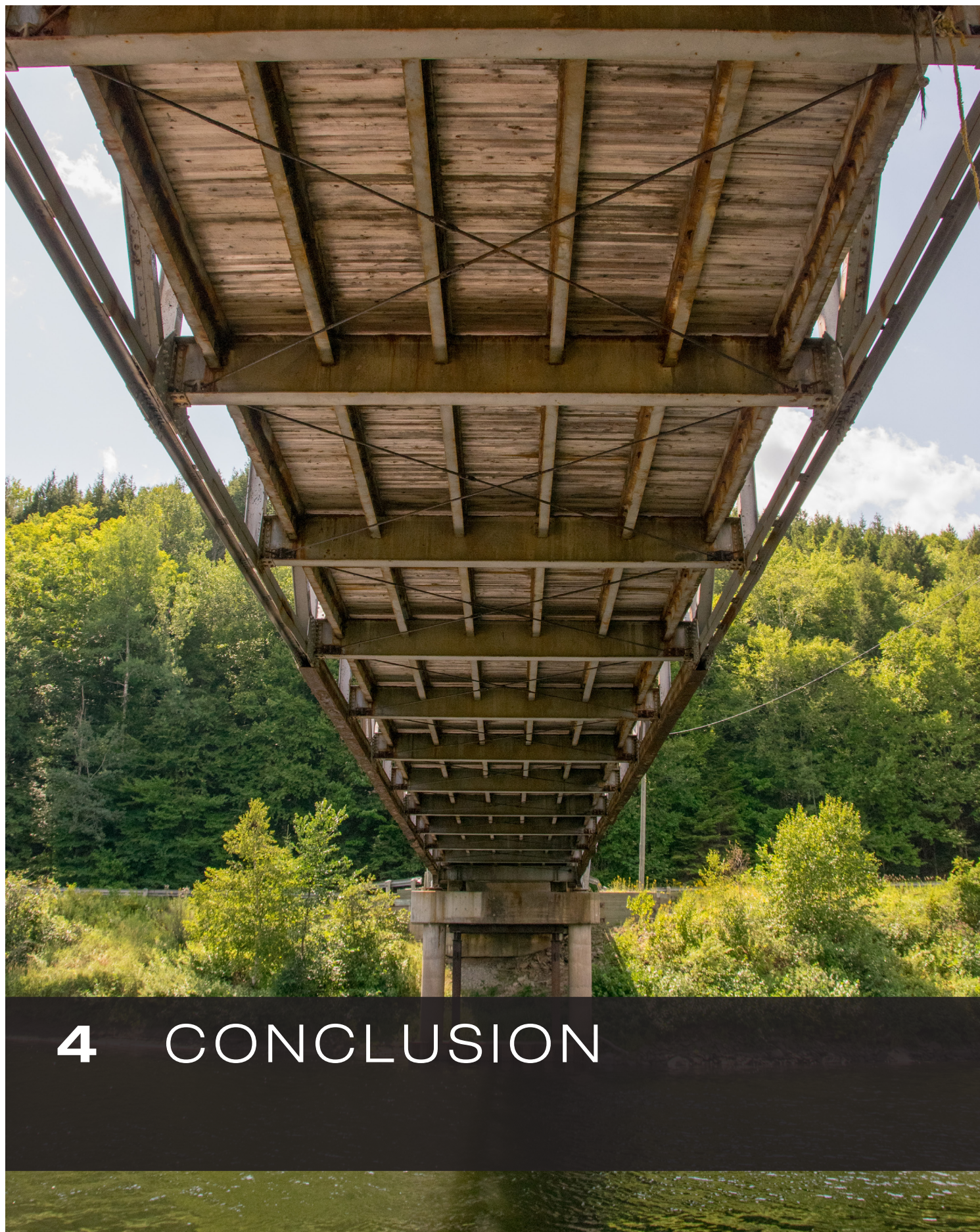


4. Selon vous, quels sont les autres sujets prioritaires en matière d'énoncé d'intérêt provincial (s'il y a lieu)?

(La taille de chaque mot est proportionnelle au niveau de popularité de ce sujet.)

LES RÉSULTATS SONT UNIQUEMENT DISPONIBLES EN ANGLAIS.





4 CONCLUSION

4.1 CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le Nouveau-Brunswick doit relever des défis qui traversent les frontières municipales. Pour ce faire, il faut adopter un nouveau mode de réflexion collaboratif ainsi qu'une approche modernisée à l'égard de l'aménagement. L'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick croit vraiment qu'il existe un ferme soutien pour l'adoption d'un éventail d'énoncés d'intérêt public visant à aider la province à prospérer et à croître de manière durable.

Au cours des trois phases du projet, l'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick a mis sur pied l'analyse de rentabilité pour la modernisation des lois en matière d'aménagement et les énoncés d'intérêt provincial au Nouveau-Brunswick. Cela comprend cinq énoncés proposés ainsi qu'une série de fiches de renseignements expliquant les défis que doit relever le Nouveau-Brunswick et la façon dont on peut faire face à ces défis par l'entremise des énoncés d'intérêt provincial. De plus, l'Association a rencontré des intervenants provenant des quatre coins de la province afin d'obtenir un certain appui pour le projet. Ensuite, l'Association a rassemblé des urbanistes, des représentants du gouvernement, des membres des Premières Nations, des représentants de groupes communautaires et environnementaux ainsi que d'autres intervenants en vue de tirer des leçons des expériences des autres provinces et de former un niveau de soutien essentiel pour les énoncés.

Les différentes phases de ce projet ont révélé que les intervenants reconnaissent qu'il existe un besoin réel pour la modernisation des lois en matière d'aménagement et les énoncés d'intérêt provincial. L'heure est venue de procéder à la mise en œuvre. L'Association des urbanistes du Nouveau-Brunswick recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick entame la rédaction officielle des énoncés d'intérêt provincial. Les cinq énoncés proposés par l'Association bénéficient de l'appui manifeste des intervenants et ils pourraient servir de base pour les énoncés officiels. En outre, l'Association recommande d'explorer la possibilité d'un énoncé portant sur les terres agricoles.

UPLAND